

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N°118/2024

Portant virement de crédits N°1 au budget communal

Le Maire de la commune de Crégy Lès Meaux,

VU les articles L. 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 1-089-09/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération n° 07-015-04/2024 portant sur l'adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

VU la délibération n° 06-014-04/2024 approuvant la politique de fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024, autorisant Monsieur le maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abonder le chapitre 27, afin de consigner la somme nécessaire à la préemption de la propriété du 26 chemin de Meaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Le maire décide de procéder au transfert de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 21	Article 2152 Installations de voirie	- 26 000€
CHAPITRE 27	Article 275 Dépôts et cautionnements versés	+ 26 000€

ARTICLE 2 : Le présent virement de crédit sera transmis au Représentant de l'État pour contrôle de légalité et rendu exécutoire et notifié à Madame la Comptable Publique Assignataire.

Charge à chacun d'en assurer, en ce qui le concerne, l'exécution.

Fait à Crégy Lès Meaux, le 21 octobre 2024



M. Gérard CHOMONT
Maire de Crégy-lès-Meaux

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
Le 23/10/2024
Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr - www.cregylesmeaux.fr

Application agréée E-legalite.com